Cinquante troisième année. - N° 35 A Lundi 18 et mardi 19 février 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1499

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

824 737 357 RCS Lyon.
FLEXIGLASS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 90, Avenue Lanessan, 69410 Champagne-au-Mont-d'Or.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 25000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : La clientèle rattachée à la réparation, pose, achat et vente de pare-brise pour tous véhicules, commercialisation de pare-brise et tous accessoires automobiles, import, export de toutes pièces mécaniques ou tous accessoires liés aux véhicules automobiles..
Adresse : 333, Cours Du Troisième Millénaire, Parc Technologique le Pôle, 69791 Saint-Priest.
Précédent propriétaire : 809 345 085 RCS Lyon. **LYON PARE-BRISES.**
Date de commencement d'activité : 1er avril 2018.
Publication légale : Journal du Bâtiment et des Travaux Publics *du* 21 février 2019.
Oppositions : A l'adresse du siège social du séquestre Cabinet AC JURIS 112 Rue Garibaldi 69006 LYON.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 03/04/2018 enregistré au Service de l'Enregistrement de Lyon le 07/02/2019, Dossier 2019 00007314 - Référence 6904P61 A 02257 Adresse de l'ancien propriétaire : 333 Cours du Troisième Millénaire Parc Technolgique de Lyon-le Pôle 69800 SAINT-PRIEST. Adresse du nouveau propriétaire : 90 Avenue Lanessan 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..